

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE MEZE

Lundi 04 décembre 2023 à 11H00
Salon d'honneur de la Mairie de Mèze,
Place Aristide Briand - BP 28, 34140 Mèze



SOMMAIRE

P.3

• **La Convention Territoriale Globale de Mèze :
un levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins
des familles**

P.4

• **Mèze, une agglomération aux côtés de ses habitants**

• **Un partenariat ancien et de qualité entre la Caf de l'Hérault
et la ville de Mèze**

P.5

• **Annexe 1 : Les axes de développement des services
aux familles présentés dans la Convention**

P.6

• **Annexe 2 : Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour
l'accompagnement des familles sur le territoire de Mèze**

P.7

• **Annexe 3 : Contexte économique de Mèze**

P.8

• **Annexe 4 : La Ctg en quelques mots**

UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :

Caf de l'Hérault

Laurent TEISSIER, Président du Conseil d'administration

Françoise JULIEN, Adjointe à la Direction
de l'action sociale

Nathalie JAECK, Chargée de conseil
et de développement

Ville de Mèze

Thierry BAEZA, Vice-président de Sète Agglopôle
Méditerranée Maire de Mèze

Annick GALIBERT, 4ème adjointe à l'action sociale, santé
et petite-enfance

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE MÈZE

Ce lundi 04 décembre à 11h, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (Caf), et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration de la Caf, signeront avec Thierry Baeza, Maire de Mèze, Vice-président de Sète Agglopôle Méditerranée, la Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la collectivité entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention Territoriale Globale de Mèze : un outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles

Levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles, la Convention territoriale globale (Ctg) **renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales** et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la Ctg de la ville de Mèze, qui symbolise un nouveau pas dans un partenariat de longue date avec la Caf de l'Hérault, sera signée le lundi 04 décembre 2023 et couvrira la période de 2023-2027.

La Ctg de Mèze est marquée par la volonté de développer des projets innovants en direction de la petite-enfance, la jeunesse, la parentalité et l'action sociale.

La ville de Mèze aux côtés de ses habitants

Située en Occitanie Mèze, est la ville, centre du nord du Bassin de Thau, plus grand étang lagunaire de la région, dont la population légale est de 12 385 habitants en 2022 (chiffre source INSEE). Elle s'étend sur une superficie de 3 021 hectares et occupe une position centrale sur le littoral héraultais.

Outre sa position littorale, l'attractivité de la ville provient de son intégration dans un système territorial et urbain dynamique. Au coeur du bassin de vie héraultais, bordé à l'Ouest par l'agglomération de Béziers (+ de 125 000 habitants) et à l'Est par l'agglomération de Montpellier (+ de 500 000 habitants), la ville jouxte aussi les agglomérations d'Agde-Pézenas (+ de 81 000 habitants). La ville est donc au centre d'une aire territoriale peuplée de plus de 830 000 habitants.

Depuis le 1er janvier 2017, la commune de Mèze fait partie de Sète Agglopôle Méditerranée, fusion de la CCNBT et de la CABT.

Un partenariat de longue date et de qualité entre la Caf de l'Hérault et la ville de Mèze

Au cours de ces dernières années, la Caf de l'Hérault a noué un partenariat de qualité avec la ville de Mèze, dans le cadre des précédents Contrats enfance et jeunesse (Cej). Ces dispositifs, qui établissent des objectifs communs entre la Caf et les collectivités territoriales, ainsi qu'un cofinancement pour les atteindre, ont permis l'optimisation de la politique de développement de services sur le territoire en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire les services suivants :

Petite enfance :

- 2 EAJE en Psu : Lou Mezou de 38 places et Claude Bastide de 35 places.
- 1 SARF de 20 places avec 6 assistantes maternelles
- 2 RPE intercommunal dont la commune est gestionnaire sur 7 communes : Mèze, Loupian, Bouzigues, Villeveyrac, Poussan, Montbazin et Gigean. Un des RPE est situé sur la commune de Mèze, le deuxième est situé sur la commune de Poussan.

Sur la commune, 33 assistantes maternelles sont agréées, 28 sont en activités ce qui représente 85 places. En mai 2023, seulement 3 places étaient encore disponibles.

Enfance jeunesse :

- ALP matin-midi-soir sur l'ensemble des écoles de la commune.
- ALSH maternel et primaire, les mercredis et vacances (PEDT labellisé Plan Mercredi en 2024)

Soutien à la parentalité :

- 1 LAEP ouvert 2 demi-journées par semaine.
- Actions de soutien à la parentalité dans le cadre des REAAP.
- Projet de répondre à l'appel à projet CLAS en 2024.



ANNEXE 1

Les champs de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La ville de Méze et les services de la Caf de l'Hérault ont défini des objectifs communs en matière de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale.

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

4 ambitions rythmeront le plan d'actions de cette nouvelle Ctg :

Petite enfance

- 1 : Renforcer et développer la qualité d'accueil en EAJE
- 2 : Renforcer et développer les compétences des professionnels de la petite enfance
- 3 : Renforcer et développer la participation des familles

Enfance - jeunesse

- 1 : Renforcer les compétences des acteurs de l'animation
- 2 : Développer la cohérence éducative dans les structures Crèche/ALP/ALE de 0 ans à l'adolescence
- 3 : Renforcer la transversalité entre les services et les acteurs du territoire
- 4 : Favoriser l'inclusion et la réussite éducative des jeunes

Parentalité

- 1 : Renforcement du lien parents/enfant

Action sociale

- 1 : Améliorer l'accès aux droits sociaux
- 2 : Animer la vie sociale
- 3 : Lutter contre l'illectronisme par un accompagnement individuel des usagers

ANNEXE 2

Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Mèze

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent l'Agglomération dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

1. Les financements de la Caf au titre des prestations de services

En 2022, la Caf de l'Hérault a versé près de **1,1 millions d'€** d'aides au fonctionnement pour les structures d'accueil petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale existantes sur le territoire.

2. Les aides à l'investissement et au fonctionnement

En 2022, le montant des aides à l'investissement versé à l'Agglomération pour la création ou la rénovation de structures s'élève à **38 675€**.

3. Les prestations légales versées aux allocataires de Mèze :

En 2022, la Caf de l'Hérault a versé près de **11,9 millions d'€** de prestations légales aux 2 194 allocataires du territoire de Mèze.

ANNEXE 3

Contexte socio-économique de Mèze



31%

des allocataires **de Mèze** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 26% au niveau départemental)

50%

des **parents** issus des familles allocataires de Mèze sont **actifs** (contre 47% au niveau départemental)



31%

DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

soit 3 points de moins par rapport au pourcentage départemental

ALLOCATIONS FAMILIALES

32%

des allocataires **de Mèze** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 1 point

RSA

13%

des allocataires **du Pays de l'Or** bénéficient du Rsa contre 13% au niveau départemental soit un taux égal

ALLOCATION DE LOGEMENT

22%

des allocataires **du Pays de l'Or** sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 34% au niveau du département, soit une différence de 12 points

ANNEXE 4

La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire.

CTG

LES OUTILS

Prestation de service unique (Psu)
et les bonifications
Fonds nationaux à l'investissement
Fonds locaux à l'investissement
...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)
Relais petite enfance (Rpe)
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)
Les dispositifs de soutien à la parentalité
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)
...